

**Master Droit public : territoires,risques et action  
publique**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public : territoires,risques et action publique. 2009, Université de La Réunion. hceres-02040596

**HAL Id: hceres-02040596**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040596>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

## ACADÉMIE : LA REUNION

Établissement : Université de La Réunion

Demande n°S3100021847

Domaine : Droit

Mention : Droit public : territoires, risques et action publique



Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Les objectifs scientifiques et pédagogiques sont clairement définis, tant sur le plan des enseignements spécialisés que sur le plan méthodologique. Le projet de modification de la maquette accentue même la place accordée aux enseignements pratiques. Les objectifs professionnels et les débouchés sont également clairement définis ; il s'agit de former les futurs personnels d'encadrement des collectivités territoriales.

Le positionnement dans l'environnement est satisfaisant. Des contacts existent avec le milieu professionnel, à la fois par les intervenants professionnels dans le diplôme, les stages des étudiants dans les collectivités, et les rencontres organisées par le biais de colloques ou journées d'études.

L'adossement à la recherche ne pose pas de difficultés. Les parcours sont cohérents dans l'ensemble.

Malgré la très grande importance accordée aux enseignements des langues, et à l'accueil de quelques étudiants étrangers, l'ouverture internationale paraît insuffisante : le dossier ne fait pas état d'enseignements de droit comparé, ni d'échanges, ni d'invitations de professeurs étrangers.

L'équipe pédagogique comporte une proportion très satisfaisante de professionnels en M2 (6 intervenants professionnels pour 10 universitaires).

Il n'existe pas d'option dans la mention, ce qui fait que le tronc commun est cohérent. On note beaucoup de points positifs dans les contenus, avec la volonté de mêler savoirs spécialisés, théoriques et pratiques (dont la préparation aux concours) et enseignements extra-juridiques (langues, informatique). La revalorisation de l'oral dans l'évaluation des étudiants est essentielle. Pour le M2, on remarque la généralisation de la technique des études de cas et l'introduction de matières non juridiques, nécessaires à la gestion des collectivités territoriales. Une réserve peut être formulée, celle de l'absence d'un enseignement de droit comparé ; il existe peut-être trop de matières éloignées du droit public en M1.

Les aspects professionnalisants sont très présents dans le projet : présence de professionnels, cas pratiques, stages, envoi d'un livret CV étudiant aux recruteurs potentiels de l'île, lien avec un réseau d'anciens étudiants, colloque annuel organisé en partenariat avec les collectivités publiques.

La formation à la recherche paraît suffisante, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un master à vocation professionnelle. Il n'existe aucun lien avec des écoles ou des instituts.

L'évaluation est semestrielle et s'effectue lors d'une réunion avec l'équipe de direction qui a des conséquences sur la composition de l'équipe pédagogique et le contenu des enseignements. Cette évaluation semble détaillée.

Le bilan du fonctionnement de la formation soulève des interrogations. On note en effet une diminution sensible du nombre des étudiants (divisé par 2 en M2, et par 3 en M1). Le dossier ne comporte pas de précisions sur les flux attendus. Il manque également des renseignements précis sur le devenir exact des étudiants, ce qui est vraiment regrettable pour un master professionnel.



La présentation est globalement satisfaisante. Certaines précisions importantes (flux attendus, par exemple ou devenir précis des étudiants) manquent ; certaines précisions sont absentes (les ECTS pour chaque UE dans la nouvelle maquette M2).

- Points forts :
  - Professionnalisation.
  - Encadrement des étudiants.
  - Contenu des enseignements.
  
- Points faibles :
  - Ouverture internationale.
  - Effectifs réduits.
  - Absence totale d'information sur les flux étudiants et sur le devenir des diplômés.

## Commentaires et recommandations )

Ce projet de master professionnel, qui vise à améliorer le master habilité lors du contrat actuel, comporte de nombreux points positifs : le contenu rénové des enseignements est cohérent et tout à fait adapté aux objectifs visés, l'encadrement des étudiants et leur évaluation sont bien assurés par une équipe pédagogique sous le contrôle de laquelle est organisée une procédure semestrielle d'évaluation des enseignements. La professionnalisation, déjà satisfaisante dans le diplôme actuel (intervenants professionnels nombreux, liens étroits avec l'environnement, stages, envoi d'un livret CV des étudiants aux futurs employeurs) a été renforcée, notamment, par le développement des enseignements pratiques. Il est dommage que l'on ne dispose pas d'éléments très précis sur le devenir des étudiants, alors même qu'il est clair que les diplômés peuvent intégrer la fonction publique territoriale, soit comme contractuels, soit en passant les concours auxquels ce master les prépare.

Le point faible est sans doute celui de l'ouverture à l'international. Même si celle-ci n'a pas une importance capitale pour un master de ce type dont les débouchés sont encore principalement nationaux. On peut regretter que malgré la très grande importance accordée à l'enseignement de l'anglais, la formation ne semble accueillir que peu d'étudiants ou de professeurs étrangers, et ne prévoit pas d'enseignements de droit comparé.

D'autres remarques et interrogations peuvent être formulées. Ainsi la nouvelle dénomination proposée, «Territoires, risques et action publique» est-elle plus attractive que l'ancienne ? Le tronc commun de M1, qui se traduit par la mutualisation d'un grand nombre de cours, due à des contraintes financières et à la volonté louable de donner une large culture juridique (et même extra-juridique) aux étudiants et de leur permettre de se réorienter vers d'autres M2, n'est-il pas un peu trop large ? Enfin, une question de détail concerne la cohérence des UE de M2, pourquoi ne pas étudier le statut des élus dans la même UE que le statut des agents ?

Le principal souci de cette formation est sans doute la baisse assez régulière des effectifs, relativement préoccupante, puisque depuis 2004, les effectifs de M1 sont passés de 29 à 10 et ceux de M2 de 19 à 11, même si la situation n'est pas catastrophique. Pour l'enrayer, et renforcer l'attractivité du diplôme, la mesure consistant à augmenter la part des enseignements pratiques est bonne, mais d'autres pistes pourraient être explorées :

-L'augmentation de la durée du stage de M2 (de deux à trois mois).

-L'installation d'une «clinique juridique», consistant à demander aux étudiants (dans le cadre d'une UE, et sous le contrôle d'enseignants) de proposer aux professionnels qui le demandent (par exemple les services juridiques des collectivités publiques) des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur activité professionnelle.

-La mise en œuvre de l'apprentissage, si l'Université dispose d'un centre dédié à ce système très apprécié des étudiants, et qui existe dans un certain nombre d'universités pour le même type de formation consacrée aux collectivités territoriales.